

Fondements romains du droit

| 6.0 crédits | 60.0 h + 12.0 h | 2q |
|-------------|-----------------|----|
| | | |

| Enseignants: | |
|---|---|
| Langue d'enseignement: | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Préalables : | Le cours ne requiert pas de pr& acute;requis particulier. La connaissance du latin n'est pas n& acute;cessaire. Cependant, une ma& circ;trise correcte de la langue fran& cedil;aise est une condition de r& acute;ussite de l'examen. |
| Thèmes abordés : | L'enseignement est con& cedil;u comme une pr& acute;paration & grave; l'& acute;tude du droit priv& acute;. Le droit romain a profond& acute;ment marqu& acute; la pens& acute;e juridique europ& acute;enne et influenc& acute; la r& acute;daction de notre Code civil. Le cours familiarisera les & acute;tudiants avec les institutions, le vocabulaire et les proc& acute;d& acute;s de d& acute;veloppement du droit. Apr& grave;s un expos& acute; historique retra& cedil;ant l'& acute;volution du droit romain depuis la R& acute;publique jusqu'& grave; la codification de Justinien, le cours abordera les grands chapitres du droit priv& acute; : Personnes, Biens, Successions et Obligations. L'accent sera mis sur les liens avec le droit actuel. L'enseignement magistral peut & circ;tre, le cas & acute;ch& acute;ant, compl& acute;t& acute; selon les besoins de l'enseignement par d'autres m& acute;thodes p& acute;dagogiques. Il est prolong& acute; par des monitorats. Le syllabus doit & circ;tre fourni au d& acute;but du semestre d'enseignement. |
| Acquis d'apprentissage | Au terme du cours, l'& acute;tudiant devra & circ;tre capable de comprendre et d'expliquer les liens entre le droit romain et le droit actuel. La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ». |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants : | L'& acute;valuation se fait par un examen & acute;crit. L'examen comprend plusieurs questions ouvertes (il ne s'agit pas d'un questionnaire & grave; choix multiples) et des cas pratiques & grave; r& acute;soudre. La dur& acute;e maximale de l'examen est de 90 minutes. Les crit& grave;res d'& acute;valuation sont les suivants : pr& acute;cision des d& acute;finitions, structure logique des r& acute;ponses (raisonnement, justifications et coh& acute;rence interne), qualit& acute; de la pr& acute;sentation (vocabulaire, orthographe et syntaxe). Aucun texte l& acute;gal n'est n& acute;cessaire ni autoris& acute; pour l'examen. |
| Contenu : | Le cours a pour objectif de familiariser les étudiants avec les institutions, le vocabulaire et les procédés de développement du droit privé. Longtemps considéré comme la raison écrite, le droit romain constitue le fondement de la plupart des législations actuelles en Europe. Il leur fournit théorie générale et principes, raisonnements et définitions, méthode et terminologie. Le cours entend également souligner la relativité des institutions juridiques et leur insertion dans le temps. |
| | Après une introduction consacrée au cadre historique du droit romain, aux classifications et aux sources formelles du droit, le cours étudie le droit des biens (classification des choses et des droits, possession et détention, propriété, modes d'acquisition de la propriété, droits réels sur la chose d'autrui). Il aborde ensuite le droit des obligations (théorie générale, classification des contrats) et quelques questions relatives au contrat de vente. |
| | L'enseignement, essentiellement magistral, est assorti d'exercices pratiques, qui permettent aux étudiants d'appliquer la matière vue au cours à des situations concrètes. Donnés par un assistant devant des groupes réduits, les exercices pratiques permettent également de vérifier la compréhension de la matière et de répondre aux questions des étudiants. |
| Bibliographie : | Un manuel couvrant l'ensemble de la mati& grave;re vue au cours est propos& acute; aux & acute;tudiants : Ren& acute; ROBAYE, Le droit romain, Academia-Bruylant, Bruxelles, 2005. Il est disponible au service cours de la Facult& acute; ou en librairie. |

| Cycle et année d'étude: : | > Bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale > Bachelier en langues et littératures modernes et anciennes > Bachelier en philosophie > Bachelier en philosophie > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte > Bachelier en langues et littératures anciennes, orientation classiques > Bachelier en langues et littératures modernes, orientation germaniques > Bachelier en sciences informatiques > Bachelier en sciences informatiques > Bachelier en sciences économiques et de gestion > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale > Bachelier en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale > Bachelier en sciences humaines et sociales > Bachelier en langues et alittératures modernes, orientation générale > Bachelier en sciences politiques, orientation générale > Bachelier en sciences politiques, orientation générale > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale > Bachelier en langues et littératures anciennes, orientation orientales > Bachelier en sciences mathématiques > Bachelier en sciences mathématiques > Bachelier en sciences biomédicales > Bachelier en sciences biomédicales > Bachelier en sciences pharmaceutiques > Bachelier en sciences pharmaceutiques > Bachelier en sciences pharmaceutiques |
|------------------------------|--|
| Faculté ou entité en charge: | DRT |